

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 22 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le lundi vingt et un juin à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville de ST ANDRE DE CORCY, convoqué le 12 juillet s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BARON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BORRELLY Jean-Paul, BORROD Simone, COMBE Virginie, COSSU François, DELANGE Philippe, FRILLICI Pierre, GIRARD Jean-Marie, GUIGNARD Claudy, JULIAT Bernard, LACROIX Monique, LEFEVER Claude, LHUILLIER Bernard, LIVENAIIS Michel, MATHIEU Fabrice, MICHEL Joël

ABSENTS : MM PETIT Vincent, DALESSANDRI Cédric, BROUXEL Marc, OZIL Joël, Mmes TOMATIS Christine, DUMAS Christine, TRIBOLET Joelle

POUVOIR : de Mme TOMATIS à M COSSU, de M BROUXEL à M BORRELLY et de Mme DUMAS à Mme LACROIX

SECRETAIRE : Mme BORROD

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 21 juin 2010 : pas d'observation, le compte rendu est donc approuvé.

Puis Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE CENTRE TECHNIQUE ET SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

M le Maire et MM les adjoints aux finances et aux bâtiments font part du déroulement de la consultation en procédure adaptée organisée pour la construction du centre technique municipal et donne connaissance du résultat de l'analyse des offres faite par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Le conseil municipal retient les entreprises pour chacun des lots ainsi que les options. Il autorise M le Maire à signer les marchés de travaux correspondants.

BAIL DE LOCATION LOGEMENT PLACE VICTOR HUGO

Suite au départ de M GIROD, il y a lieu d'attribuer le logement T4 qu'il occupait Place Victor Hugo, pour un loyer mensuel de 600 €. Le conseil municipal autorise M le Maire à signer le bail de location correspondant.

PROGRAMME IMMOBILIER SUR LA PROPRIETE « FERRAND » : instauration du PASS FONCIER

Monsieur le maire assisté de M Lefever expose le dispositif « Pass-Foncier » destiné à favoriser l'accession à la propriété de personnes modestes primo accédantes.

La commune allouant aux personnes remplissant les conditions définies par la loi portant engagement national pour le logement de 2006 et la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion de 2009, une aide financière de 3000€ si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à 3 ou 4000 € si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à 4, l'Etat remboursant à la collectivité une partie de cette subvention limitant ainsi la participation communale à 2000 € par logement, les accédants pouvant également bénéficier d'une TVA à 5.5 % sur les travaux et de prêts à conditions préférentielles.

M le Maire suggère d'instaurer ce dispositif sur une partie du programme des 46 logements que la Sté BOUYGUES IMMOBILIER va réaliser sur la propriété « FERRAND » à proximité de la Mairie.

Après précisions et délibération, le conseil municipal décide d'instaurer le dispositif « PASS FONCIER » sur un maximum de 23 logements du programme de la Sté Bouygues Immobilier sur la propriété « Ferrand », et s'engage à inscrire les crédits correspondants au budget de la commune. Il autorise M le Maire à signer les conventions à intervenir pour permettre l'application de ce dispositif (les dossiers sont étudiés et avertisés par des organismes collecteurs du 1 %)

GARANTIE D'EMPRUNTS ACCORDEE A LA SEMCODA DANS LE CADRE DE SA RENEGOCIATION D'EMPRUNTS AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

M le Maire explique que lors de la réalisation des programmes de logements faits par la SEMCODA à St André de Corcy, la commune avait accepté de garantir divers emprunts contractés par SEMCODA auprès de la CDC. Or, la SEMCODA a renégocié auprès de la CDC les emprunts tels qu'énumérés, et demande à la commune de lui accorder sa garantie dans les conditions exposées.

Le conseil municipal accepte d'accorder sa garantie sur les prêts renégociés.

AMELIORATION DE L'ESTHETIQUE DES RESEAUX (CARREFOUR MARKET et RUE DE LA GARE)

M le Maire donne connaissance des plans de financement établis par le syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain au vu des avant-projets détaillés des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité BT et téléphone et demande au conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions de travaux correspondantes ainsi que les plans de financement actualisés. Ces travaux devraient être réalisés à l'automne.

Part restant à la charge de la commune (participation financière du syndicat au titre de l'esthétique déduite) :

- Réseau BT aux abords du magasin Carrefour Market : 3625 €
- Réseau BT rue de la gare : 6 000 €
- Réseau télécommunication aux abords du magasin Carrefour Market : 1 750 €
- Réseau télécommunication rue de la gare : 8400 €

Le conseil municipal donne son accord.

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN SUPERIEUR

M le Maire et la commission du personnel relatent les diverses étapes du recrutement d'un responsable des services techniques dont les compétences et les tâches ont été redéfinies et élargies à l'occasion du départ par mutation de M Guillou. Ce responsable aura en charge entre autres tâches, en plus de l'encadrement des services techniques et de la planification des travaux, le suivi des entretiens courants des bâtiments et des matériels (contrats d'entretien), la réalisation de dossiers techniques, l'organisation des consultations en procédure adaptée pour les marchés publics. C'est la candidature d'un agent ayant le grade de technicien supérieur qui a été retenue pour occuper ce poste, sa date de mutation est à définir en accord avec son actuelle collectivité. Il convient donc de créer le poste correspondant qui n'existait pas jusqu'à présent. Le conseil municipal accepte de créer un poste de technicien supérieur avec les grades d'avancement correspondants, dont la fonction sera « responsable des services techniques » telle que définie.

QUESTIONS DIVERSES

Le passage piéton vers l'école sera refait fin août par le Conseil Général.

Au lotissement « Le Petit Pont » le nettoyage et le curage de la Sereine sera effectué à l'automne.

Chantier de l'église : il ne reste plus que les travaux sur le clocher à réaliser, ils seront effectués fin août.

Les classes « Dassé » sont en travaux de peinture ainsi que le préau. Le sol du préau de l'école primaire et d'une classe va être refait pendant les congés. Des alarmes sont en cours d'installation dans les écoles et la cantine. La liaison internet des classes Dassé sera opérationnelle à la rentrée. L'installation de climatiseurs dans les classes de CP est en cours.

La ronde des terroirs aura lieu à St André le 21 août de 10 à 19 H (organisée par l'office du tourisme)

Le Dr Champagne fait partie du réseau sans frontière de l'Ain (parrainage d'enfants du Kosovo : Mme Lacroix et M Baron sont 2èmes parrains à titre personnel.

Séance levée à 21 h 45.